



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1525

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerc, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1525**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Faÿs accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Clôture et arrêt du bilan de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de la rue Frédéric Faÿs est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

I - Projet

Il s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du projet de construction du "Médipôle Lyon Villeurbanne" réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la société civile immobilière (SCI) Bel Air. L'ensemble regroupera, dès fin 2018, plusieurs établissements de santé en un même lieu : la Clinique du Tonkin / Centre Bayard et les cliniques Mutualiste de Lyon, de l'Union et du Grand Large pour un total d'environ 700 lits. La Métropole de Lyon a en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des voiries du secteur avec l'élargissement de la rue Frédéric Faÿs au droit de cet établissement de santé.

Les objectifs du projet sont de garantir l'accessibilité au projet Médipôle, de favoriser les modes de déplacements actifs (marche, vélo etc.) dans le cadre de l'élargissement de la voie, d'intégrer une trame paysagère et d'améliorer le cadre de vie tout en conservant du stationnement.

Dans ce contexte, la rue Frédéric Faÿs est identifiée comme l'un des 3 axes structurants appelés à renforcer le maillage modes doux nord/sud et à contribuer à l'enrichissement de la qualité paysagère.

II - Concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable obligatoire conformément à l'article L 103-3-2 du code de l'urbanisme.

Par arrêté n° 2016-05-19-R-0392 du Président de la Métropole du 19 mai 2016, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Conformément à cet arrêté, la concertation s'est déroulée du 23 mai au 24 juin 2016 selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation accompagné d'un cahier destiné à recevoir les observations des personnes intéressées a été mis à la disposition du public à l'Hôtel de la Métropole et à la Mairie de Villeurbanne durant toute la période de concertation,
- le dossier de concertation préalable était également disponible sur le site institutionnel "www.grandlyon.com", et les observations pouvaient également être déposées sur la boîte mail "concertation.ruefays@grandlyon.com",
- deux avis ont été publiés dans des journaux d'annonces légales (Le Tout Lyon dans son édition du 21 mai 2016 et Le Progrès dans son édition du 21 mai 2016),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Métropole et à la Mairie de Villeurbanne durant la période de concertation.

En complément, durant cette période, la Métropole a organisé deux réunions :

- le 23 mai 2016, une réunion technique avec les associations modes doux qui s'est tenue dans les locaux de la Métropole,
- le 2 juin 2016, une réunion de concertation s'est tenue dans le local du conseil de quartier Perralière-Grandclément avec principalement les conseils de quartier et riverains de l'opération.

III - Bilan de la concertation

Au terme de cette concertation, aucun avis n'a été porté dans le registre déposé à l'Hôtel de la Métropole, ni sur le registre déposé à la Mairie de Villeurbanne, ni sur la boîte mail "concertation.ruefays@grandlyon.com".

La réunion technique avec les associations vélos a permis de présenter les différents profils de projet et les enjeux de raccordement des aménagements cyclables aux aménagements existants ou projetés au nord et au sud. La présentation de l'aménagement en bandes cyclables bilatérales a été bien accueillie par les associations. Il s'inscrit dans la continuité de ce qui existe plus au nord sur la rue Faÿs.

L'un des avis exprimé pendant la réunion porte sur une proposition de renforcement de l'affichage des vélos dans le sens sud/nord au niveau du carrefour avec le tramway T3 par le marquage de pictogrammes vélo pour légitimer les vélos vis-à-vis des automobilistes.

Concernant cet avis, la Métropole s'engage à étudier en lien avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et, le cas échéant, en lien avec le service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (SRMTG) les possibilités d'un renforcement de l'affichage des vélos dans le sens sud/nord au niveau du carrefour avec le tramway.

La réunion de concertation a permis de présenter le contexte général et l'état actuel, le programme et notamment les différents profils de projet ainsi que le projet d'aménagement.

Les débats se sont essentiellement focalisés sur les questions de circulation : flux générés par le Médipôle sur les accès depuis le périphérique, la rue Léon Blum en lien avec le projet C3, la rue de la ligne de l'est et le carrefour barrière avec la plateforme du T3. La problématique du stationnement a aussi été abordée mais d'un point de vue général sur le quartier. Les participants à cette réunion ont accueilli très favorablement le principe de végétalisation de la rue, le scénario "mail planté" faisant l'objet d'appréciations très positives.

Les points secondaires évoqués portaient principalement sur les raisons du choix de bandes cyclables plutôt que de pistes cyclables, la prise en compte des accès riverains, tant dans le projet que dans la phase travaux et le jalonnement routier du Médipôle.

Le bilan de la concertation ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par le projet.

La Métropole s'engage néanmoins à apporter la plus grande vigilance aux remarques révélées par la concertation et relatives à l'opération.

Il est donc proposé au Conseil d'arrêter le bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Clôt la concertation préalable relative au projet d'aménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, conformément aux articles L103-6 et R 103-1 du code de l'urbanisme.

2° - Arrête le bilan de la concertation préalable pour le projet.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.